

Honoraire de l'agence Mon Agence Parisienne

BAREME DES HONORAIRES :

MON AGENCE *Parisienne*

AU 1 JUILLET 2017

HONORAIRES DE LOCATION :

Locataire :

12 ? TTC / m² habitable = prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail

3 ? TTC / m² habitable = prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Bailleur :

Recherche locataire frais cumulables

1- Frais d'entremise par tranche Studio = 300 ? + 150 ? / pièce supplémentaire

2- 12 ? TTC / m² habitable = prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail

3 ? TTC / m² habitable = prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Ex : Pour un 5P de 100m² : Le locataire aura des honoraires de 15 ? X 100m²=1500 ? TTC

Le bailleur 300 ? + 4P X 150 ? = 900 ? TTC + 15 ? / m² (=1500 ?) + 900 ? = 2400 ?

HONORAIRES DE VENTE* :

Déterminés selon des taux dégressifs et comportant des tranches cumulatives

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC**
Jusqu'à 120 000 ?	10 %
De 120 001 à 250000 ?	8 %
De 250 001 à 500 000 ?	6 %
De 500 001 ? à 2 000 000 ?	5 %
De 2 000 001 ? à 4 000 000 ?	4 %
De 4 000 001 ? à 10 000 000 ?	3 %

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Barème en vigueur au 01.07.2017.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5000 ?

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

Avis de valeur offert / dossier d'estimation écrit sur devis.